

RÉSOLUTION ADOPTÉE

LORS DE LA TROIS CENT SOIXANTE HUITIÈME RÉUNION (EXTRAORDINAIRE)

(EXTRAORDINAIRE) DE LA COMMISSION DES ÉTUDES DE L'UQO

TENUE LE 21 MAI 2020

- * 368X-CE-2953 concernant la reconnaissances des acquis pour des cours du collégial et universitaires dans le contexte de la pandémie
- * 368X-CE-2954 concernant la nomination par intérim du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création